**Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher**

**\*\*\*\*\*\*\***

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2013**

|  |
| --- |
| L’an deux mil treize, le 19 mars, à 19 heures, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle des fêtes à Levet sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. PELLETIER. |
|
| **Titulaires présents** : Mmes BARBIER, JOCHYMS, PERRIN, PINCZON DU SEL, MM. ADAM, ANGLADE, BAROT, BEDOUILLAT, BROCHARD, CHEMAIN, CORDEAU, DE PAULE, DUSSAPIN, FAUCHER, GUILLOT, HORZINSKI, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ PELLETIER, PERCHET, RENAUDAT.**Suppléants présents :** M. MOREAU (représentant M. DELMAS), M. CHERTIER (représentant M. COLSON), Mme CHAUSSÉ (représentant M. BEAUJEAN).**Absent excusé** : Mme CAGLIONI**Pouvoirs :** NéantMme JOCHYMS est désignée secrétaire de séance. |
|
|

**\*\*\*\*\*\*\***

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2013, le conseil passe à l’ordre du jour auquel 2 délibérations sont ajoutées sur accord des conseillers.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,**

* **DECIDE** à l’unanimité de maintenir le nombre de sièges au sein de l’assemblée à 27 suivant la

loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités territoriales et **DIT** que les communes ne disposant que d’un seul siège au sein du conseil communautaire devront désigner un suppléant ;

* **DECIDE** à 24 voix pour et 2 abstentions d’autoriser l’achat de matériels et de biens en

investissement et en fonctionnement sans consultation et décision du Conseil Communautaire en dessous du seuil de 10 000 € HT. Au-delà de ce seuil la décision sera prise par le Conseil Communautaire dans la limite des crédits votés ;

* **VALIDE** à 25 voix pour et 1 abstention l’additif à la délibération n° 109 du 27.09.12

portant sur la taxe de raccordement au réseau d’assainissement collectif route de Crézançay à Bingy-Vallenay et précisant que seuls les propriétaires dont les branchements nécessitent un poste de relevage devront régler la somme de 1 500 € ;

* **DECIDE** à 17 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, d’augmenter le tarif de la redevance

d’assainissement collectif en régie à 1. 60 € le m3 pour la facturation 2013 applicable sur les communes de Vallenay, Saint Loup des Chaumes, Saint Baudel et Uzay le Venon ;

* A l’unanimité, **ADMET** en non-valeur des créances sur le budget Général pour un montant

total de 6 483.38 € ;

* **ACCEPTE** à l’unanimité les devis de désamiantage de l’entreprise D’B CENTRE des toitures

des hangars de l’aérodrome de Serruelles pour un montant total de 18 108.77 € HT (21 658.09 € TTC) ainsi que les devis de repose des couvertures par l’entreprise GUILLAUMIN pour un montant de 16 300.56 € HT (19 495.47 € TTC) ;

* **VALIDE** à l’unanimité le programme de prestation d’Assistance et Conseil du service

Ingénierie du Développement Durable de la Direction Départementale des Territoires dans le domaine de la Gestion d’un Service Public d’Assainissement en mode délégué et l’enveloppe financière associée s’élevant à 10 469 € HT soit 12 520.92 € TTC  pour une durée de 3 ans ;

* **SOLLICITE** à l’unanimité une subvention auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne,

du Conseil Général et de l’Etat au titre de la DETR pour les travaux de réhabilitation des réseaux d’assainissement route de St Amand (RD35), commune de Châteauneuf-sur-Cher ;

* **SOLLICITE** à l’unanimitéune subvention auprès de l’Agence de l’Eau Loire Bretagne,

du Conseil Général et de l’Etat au titre de la DETR pour travaux de fourniture et pose d’un pluviomètre à la station d’épuration de Châteauneuf et d’un détecteur de surverse sur le déversoir d’orage de la rue du Port à Châteauneuf ;

* **DECIDE** à 17 voix pour, 1 voix contre et 8 abstentions de prendre la compétence en matière

« d’établissement et d’exploitation d’infrastructures et de réseaux de communications électroniques » prévue au I de l’article L.1425-1 du CGCT et **SAISIT,** selon les modalités prévues par l’article L.5211-17 du CGCT, les 19 conseils municipaux des communes membres.

* **AUTORISE** M. le Président à signer avec le Département du Cher, l’avenant à la

convention d’assistance technique dans le domaine de l’assainissement collectif conclue le 2 mai 2011 entre la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher et le Département du Cher ;

* **DECIDE** à l’unanimité de réaliser en régie les travaux concernant la création d’une aire de

lavage à l’atelier technique de la commune de Levet.

**Les points suivants ont été évoqués et discutés :**

* Acquisition de matériels pour le service technique : des devis ont été demandés ;
* Aménagement des annexes du siège social : des devis ont été demandés ;
* Service Enfance Jeunesse : des propositions pour le fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont en cours d’étude.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 3O.